



PARTICIPATION :

Une Ville amie des enfants reconnaît l'enfant et l'adolescent comme des acteurs à part entière et non seulement comme des bénéficiaires de services. La participation des enfants aux décisions qui les concernent est une dimension clé d'une approche fondée sur les droits. La ville doit donc consulter les enfants et les adolescents et les associer aux décisions, au moins celles pouvant avoir un impact sur leur vie quotidienne.